

RISQUE AMIANTE SS4

FORMATION RECYCLAGE TRIENNAL | OC - EC - ET - EM

Durée : 1 jours (7 heures)

Prix : 190,00 € HT

OBJECTIFS

- Mise à jour des connaissances en tenant compte de l'évolution des techniques et de la réglementation.
- Retour d'expérience.
- Renforcer les aspects de prévention liés aux risques liés à l'amiante.
- Être capable d'établir* et d'appliquer** les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier.

PARTICIPANTS

La formation est destinée aux employeurs et travailleurs effectuant des interventions susceptibles de générer un risque amiante. Les employeurs et travailleurs auront, au préalable, suivi la formation initiale « Risque amiante sous-section 4 ».

Pré-requis :

- Attestation de formation initiale « Risque amiante sous-section 4 ».
- Maîtrise orale et écrite de la langue française.
- Aptitude médicale au port d'équipement de protection respiratoire.

PROGRAMME

- Remise à niveau des connaissances ; identification des évolutions techniques.
- Retour d'expérience.
- Remise à niveau des références législatives et réglementaires.
- Analyse des besoins des participants.
- Élaboration* et application** des modes opératoires.

* spécifique aux personnels encadrants.

** spécifique aux personnels opérateurs.

PÉDAGOGIE

La formation est dispensée par un intervenant professionnel qualifié et compétent dans le domaine.

- Exposés théoriques, études de cas et contrôle de connaissance.
- Enseignements et exercices appuyés sur support informatique.
- Étude de thématiques selon les besoins des participants.
- Interaction avec les participants.

Participants : maximum 10.

ÉVALUATION/VALIDATION

- La délivrance de l'attestation de recyclage des compétences est effectuée à l'issue du contrôle continu.

Attention : Un recyclage de l'attestation est à effectuer tous les 3 ans.

